



Programme Formation

Initiation à l'utilisation d'une tronçonneuse en sécurité pour effectuer de l'ébranchage et du billonage

Formation réservée aux agricultrices, porteuses de projet, salariées agricoles

10 Janvier 2025 de 9h30 à 16h et 13 janvier 2025 de 8h30 à 17h30
à la ferme du GAEC Les fanes de radis, 33 chemin testehort, 64360 MONEIN

OBJECTIF

- Savoir organiser et conduire un chantier bois en sécurité
- Acquérir les principes de base de l'utilisation et de l'entretien de la tronçonneuse
- Gagner en autonomie pour entretenir ses parcelles et ses bois sur la ferme

CONTENU

Durée : 5h30

Vendredi 10 janvier

- Connaître le matériel de travail et de protection nécessaire sur un chantier bois
- Apprendre à se servir d'une tronçonneuse en identifiant les risques liés à son utilisation
- Se familiariser avec les bons gestes et les postures adaptées
- Savoir entretenir une tronçonneuse, notamment affûter la chaîne
- Définir ses limites d'intervention

Lundi 13 janvier

- Mise en pratique sur un chantier bois pour effectuer de l'ébranchage et du billonage

INTERVENANT

Geoffrey PUNTOUS sera le formateur de cette session. Spécialisé dans la formation à l'abattage manuel il est le formateur référent au sein du CFPPA forestier de Bazas.

PUBLIC CIBLE ET MÉTHODES

Public : Agricultrices du Béarn

Pas de pré-requis

Démarche pédagogique

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :

- Un exposé oral de l'intervenant sur les points d'attention à avoir avant de se lancer dans un chantier bois, et les principes de bases à respecter pour conduire ces chantiers en sécurité
- Des échanges d'expériences entre participantes et avec l'intervenant
- La prise en main de tronçonneuses par les participantes avec les conseils et points de vigilance de l'intervenant
- Des exercices pratiques d'ébranchage et de billonage encadrés par l'intervenant
- Des réponses aux questions des participantes

Mode d'évaluation de la formation

- Tour de table (attentes, connaissances...)
- Test d'évaluation des acquis en application directe
- Questionnaire de satisfaction individuel et tour de table en fin de session

MODALITÉS PRATIQUES

Inscription avant le 20 décembre sur [ce lien](#)

En cas de difficulté, joindre le contact ci-dessous

Accueil des publics en situation de handicap

Les Civam souhaitent pouvoir accueillir tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher d'Auriane pour préparer votre venue au 05 59 84 70 63.

Conditions financières

- 0 € : Agriculteur-trice contributeur-trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, adhérent à un groupe CIVAM et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- 50 € : Agriculteur-trice contributeur-trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, non adhérent à un groupe CIVAM et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- 40 € : Porteur de projet sans PPP adhérent à un groupe CIVAM – nombre de places limité
- *Sur devis* : Salarié-e, étudiant-e, agent de structures privées ou publiques

Pour les salariés agricoles, les employeurs peuvent bénéficier d'un financement Boost Compétences prenant en charge 45 % de la formation. La demande de financement doit être faite auprès d'Ocapiat en amont de la formation. Prendre contact avec Auriane pour établir les documents à transmettre.

Auriane Wallerich – civambearn@orange.fr – 05 59 84 70 63

Les formations seront assurées sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits

Contact

Jessica Thomas
jessica@civam-bearn.org – 07 57 18 15 55